



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Date de convocation : 16 mars 2026

Le seize mars 2026 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire puis de M. Patrice DHE, conseiller municipal le plus âgé, et enfin de M. Hugo ROUGIER, Maire.

Etaient présents (15) : Mmes Elodie CHARRIERE, Edith DUGENEST, Laurence GAILLARD, Anne-Sophie GODIER, Sarah GUYON, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, MM. Jordane BONNAMY, David BORDRON, Patrice DHE, Cédric DOUILLARD, Régis DRUJONT, Pierre DUSSAGNE, Jean-François REDON, Hugo ROUGIER

Pouvoir : néant

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Elections des adjoints,
- Lecture de la charte de l'élu local.

Le quorum étant atteint, Mme Françoise DELAGE a procédé à l'appel des conseillers municipaux. Elle vérifie si le quorum est atteint et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Elle procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Elodie CHARRIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Françoise DELAGE cède sa place et demande à M. Patrice DHE, conseiller municipal le plus âgé de présider la séance. M. Patrice DHE soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 mars 2026. Les élus approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

D-2026-04-29 : Élection du Maire

Rapporteur : M. Patrice DHE

Monsieur Patrice DHE, Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé.

Mme Marie-Pierre VIGIER et M. David BORDRON sont désignés assesseurs.

Monsieur Hugo ROUGIER se déclare candidat.

Chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Monsieur Hugo ROUGIER a obtenu treize voix (13 voix).

Monsieur Hugo ROUGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

D-2026-04-30 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Rapporteur : M. Hugo ROUGIER

M. Hugo ROUGIER informe les élus qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints. La détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil. Il précise que le pourcentage donne pour la commune de Dignac un effectif maximum de quatre adjoints et que la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints au Maire.

Il propose par conséquent la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-04-31 : Élections des adjoints au Maire

Rapporteur : M. Hugo ROUGIER

M. Hugo ROUGIER précise aux élus que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La liste de M. Jean-François REDON se déclare candidate. Il est procédé au déroulement du vote.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 13

- Liste conduite par Monsieur Jean-François REDON : treize voix (13 voix).

La liste conduite par Monsieur Jean-François REDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- ✓ 1^{er} adjoint au Maire : M. Jean-François REDON,
- ✓ 2^{ème} adjointe au Maire : Mme Anne-Sophie GODIER,
- ✓ 3^{ème} adjoint au Maire : M. Pierre DUSSAGNE,
- ✓ 4^{ème} adjointe au Maire : Mme Laurence RODRIGUEZ.

📖 Lecture de la charte de l'élu local

Après lecture de la charte, M. Hugo ROUGIER remet à chaque élu la charte de l'élu local ainsi que le chapitre III concernant les conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT).

La séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance,
Elodie CHARRIERE



Le Maire de Dignac,
Hugo ROUGIER

